

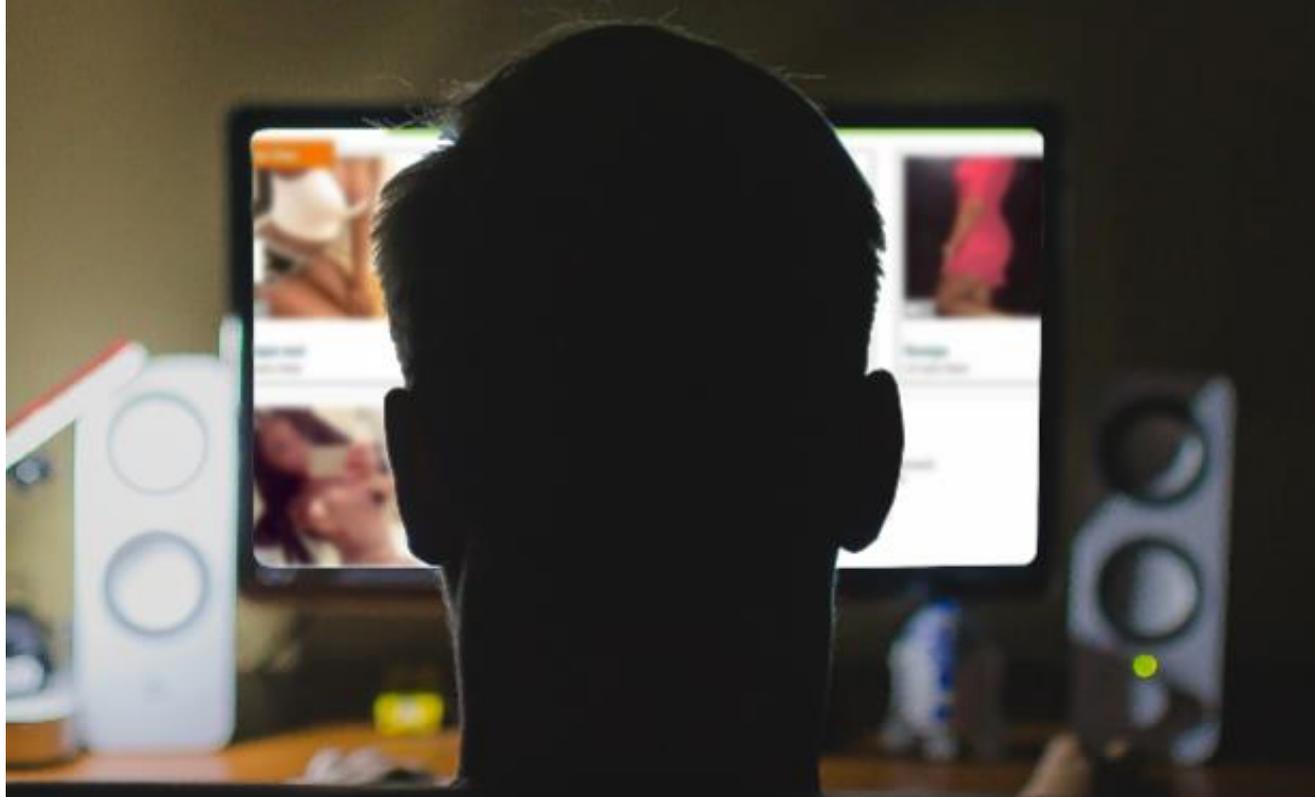
PROTECTION DE L'ENFANCE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
**« PROSTITUTION DES MINEURS
NOUVEAUX RÉSEAUX, NOUVEAUX TRAFIQUANTS »**

JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

À PARTIR DE 8h

LA ROTONDE

THAON-LES-VOSGES



Compte-rendu

Contenu

Construire, ensemble, une culture partagée	2
Quelle prostitution des mineurs en France ?	3
Une association engagée	3
Déconstruire les représentations	3
Quel processus ?	4
Pourquoi ?	4
Pornographie en ligne, séduction 2.0 : quels enjeux éducatifs ?	4
La pornographie à l'ère du numérique représente-t-elle un risque pour les enfants ?	5
Comment accompagner les jeunes adolescents face à la pornographie ?	5
Regards croisés de professionnels	6
Faire évoluer les représentations	6
Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble	6

Journée d'étude

« Prostitution des mineurs : nouveaux réseaux, nouveaux trafiquants »

Le 29 novembre 2018, une journée d'étude intitulée « Prostitution des mineurs : nouveaux réseaux, nouveaux trafiquants », dont l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse était partenaire, a rassemblé à Thaon-les-Vosges (Grand-Est) près de 200 professionnels de la protection de l'enfance.

Le jeudi 29 novembre 2018, la Rotonde de Thaon-les-Vosges (Vosges– Grand-Est) a accueilli près de 200 professionnels de la protection de l'enfance au cours d'une journée d'étude intitulée « Prostitution des mineurs : nouveaux réseaux, nouveaux trafiquants », organisée en partenariat par l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes ([AVSEA](#)) et son dispositif CÈDRE, la Préfecture et le Département des Vosges, la Ville de Thaon-les-Vosges, l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social ([ANMECS](#)), la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant ([CNAPE](#)), la Direction interrégionale Grand-Est de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le pôle territorial de formation Grand-Est de l'ENPJJ.



Construire, ensemble, une culture partagée

« Votre présence nombreuse est la preuve de la volonté de tous les acteurs de construire, ensemble, un élan de partenariat », a déclaré Dominique MONON, maire de Thaon-les-Vosges, au cours de l'allocution d'ouverture. Il a salué l'initiative de ce colloque, qui « donne l'opportunité de poser un constat sur l'exploitation sexuelle des mineurs en France et de générer une **formidable dynamique de mobilisation** autour de ce fléau ».



« L'activité prostitutionnelle des mineurs est encore minimisée aujourd'hui », a rappelé Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, vice-présidente déléguée à l'enfance et à la famille au Conseil départemental des Vosges. « Ce déni se traduit par un déficit d'éducation à la sexualité, alors que les jeunes y sont confrontés plus tôt. Le phénomène prostitutionnel s'est démocratisé jusque dans les cours de récréation », a-t-elle précisé à propos de ce phénomène qui n'est pas nouveau, mais dont on commence à parler. La **prévention** reste primordiale face à ce fléau, qui implique de « **construire une culture commune** pour être mieux armés face à cette problématique ». « Nous n'avons pas le choix de la **prise de conscience** », a souligné Bruno MANIÈRE, directeur territorial PJJ Meurthe-et-Moselle. « Éduquer et protéger sont deux principes intangibles au cœur de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse. L'enfance et l'adolescence sont des périodes de la vie qui nécessitent l'accompagnement d'adultes de façon bienveillante et protectrice ». « Nous espérons que s'installent des **espaces de co-construction de réponses adaptées** », a complété François CONRAUX, président de l'AVSEA, « afin que se lève, enfin, le voile sur ce tabou ».

« Vous contribuez tous et toutes à un combat qui n'avance jamais assez vite et qui demande **l'implication de tous** », a salué Pierre ORY, préfet des Vosges, en confirmant que la traite des êtres humains était bien une priorité d'action gouvernementale.

Quelle prostitution des mineurs en France ?

Une association engagée

Au cours de la matinée, Arthur MELON, responsable plaidoyer de l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants ([ACPE](#)), s'est attaché à rappeler le **contexte** de la prostitution des mineurs en France, tout en soulignant **la nécessité d'un vocabulaire commun** pour tous les acteurs impliqués dans cette problématique.



Créée en 1986, l'ACPE s'est employée à l'origine à lutter contre le phénomène de tourisme sexuel des enfants, avant de se focaliser, depuis 2012, sur l'exploitation sexuelle des mineurs en France. Elle organise des campagnes de sensibilisation et de communication afin de contribuer à une prise de conscience de la France sur ce sujet. Outre ces campagnes, elle déploie également des guides (pour les professionnels, pour les parents des victimes), un numéro spécial, organise des groupes de parole et a récemment publié une étude complète sur l'exploitation sexuelle des mineurs ([consultable en ligne](#)). L'ACPE mène également des actions judiciaires en se portant partie civile lors de procès (procès dont les victimes sont souvent absentes). « *Tout mineur prostitué est une victime* », a martelé Arthur MELON au cours de son intervention. En matière de prostitution, la France est un **pays abolitionniste**, à l'inverse d'autres pays prohibitionnistes (qui sanctionnent) ou réglemmentaristes (à travers, par exemple, les maisons closes, comme en Allemagne).

En 2013, on estime en France à 5 à 8000 mineurs concernés par la prostitution (40.000 estimés en 2015, majeurs et mineurs confondus). Il est en réalité très difficile d'obtenir des chiffres consolidés mais l'ensemble des professionnels du terrain constate **une forte augmentation**, qui inquiète.

S'agit-il réellement d'une augmentation du nombre de victimes ou d'un meilleur repérage de ces dernières ?

Déconstruire les représentations

Il n'existe **pas de définition légale** de la prostitution, activité qui a évolué au fil des décennies. La prostitution consisterait à « *se prêter moyennant rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient afin de satisfaire les besoins d'autrui* » (Arrêt de la Cour de Cassation du 27 mars 1996). **3 éléments** doivent être réunis : un **contact physique** (ou sa promesse), une **rémunération** (ou sa promesse) et l'idée de **satisfaire les désirs sexuels** d'autrui. Ce dernier critère permet de comprendre qu'un viol sur mineur en l'échange d'un sac de bonbons ne peut être considéré comme de la prostitution. Avec internet, de nombreux adolescents s'adonnent à des pratiques prostitutionnelles : dons de photos et vidéos d'eux en échange de cadeaux, de recharges téléphoniques, ... Si la législation ne reconnaît pas ces pratiques comme de la prostitution, dans la mesure où il n'y a pas de contact physique, l'ACPE estime que c'est le cas. « *Faut-il faire évoluer cette définition ?* », questionne Arthur MELON avant de déconstruire quelques représentations.

La **prostitution des mineurs est interdite** sur tout le territoire de la République (art. 13.1 de la loi du 4 mars 2002). La question du consentement ne se pose pas. C'est une base légale qui permettrait d'agir même si le mineur concerné ne demande pas d'aide. « *La majorité sexuelle est une légende urbaine* », poursuit Arthur MELON. Il n'y en a aucune mention dans les textes. Un mineur peut ainsi avoir sa première relation sexuelle quand il le souhaite, mais pas avec n'importe qui (à moins de 15 ans : tous les mineurs / entre 15 et 18 ans, tous les mineurs et la plupart des majeurs / après 18 ans, tous les majeurs et la plupart des mineurs de plus de 15 ans).

Dans le cadre de la prostitution, un mineur est automatiquement considéré comme une **victime**. Dans tous les cas, ce sera le client (même mineur), qui sera sanctionné.

Depuis 2002, le délit ne suppose pas que l'atteinte sexuelle soit commise. « *La simple sollicitation ou acceptation d'une relation de nature sexuelle suffit à caractériser l'infraction* », explique Arthur MELON.

Sur la question du proxénétisme, il développe des exemples à cent lieues des représentations traditionnelles (mafia, bandes organisées, ...).

« *Il peut y avoir autant de proxénètes que de victimes* », précise-t-il en mentionnant « *la personne qui achète du lubrifiant, qui donne des conseils beauté, qui fait la surveillance, ...* ». Les peines oscillent entre 10 ans et la perpétuité, avec une amende comprise entre 1,5 et 4,5 millions d'euros.

Quel processus ?

La prostitution en France concerne des mineurs, de 14 à 16 ans en moyenne, issus de toutes les classes sociales. Internet, qui concerne 60% des cas, joue un effet accélérateur (sites de rencontres, chats, comptes Instagram, Snapchat, ...) L'adhésion est dans un premier temps volontaire, puis surviennent les menaces, violences, séquestrations et drogues, pour maintenir les filles (principalement) – qui enchainent 5 à 10 clients par jour dans des chambres Airbnb – sous emprise. Lors du recrutement (en général par une amie déjà initiée, un petit copain, quelqu'un de l'entourage, ...), le mot n'apparaît pas dans le vocabulaire des mineurs, qui ne se considèrent pas comme « *des putes sur le trottoir* ». « *Escorting, michetonnage, les proxénètes jouent beaucoup sur cette ambiguïté* », précise Arthur MELON.

Pourquoi ?

« *Il faut oublier l'histoire selon laquelle la prostitution est une question d'argent facile ou d'appât du gain* », explique Arthur MELON. Les personnes concernées sont souvent d'origine française, ont une famille, bénéficient d'une assistance. Certes, cette **optique matérialiste** est mise en avant dans les discours, mais Arthur MELON invite à **dépasser ces représentations**.

« *Quand on regarde la réalité, on s'aperçoit que les considérations psychologiques derrière sont de l'ordre de l'estime de soi, de carences affectives, d'appartenance à un groupe* ».

Pornographie en ligne, séduction 2.0 : quels enjeux éducatifs ?

Thomas ROHMER, président de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique ([OPEN Asso](#)), est ensuite intervenu sur la **pornographie et les nouveaux codes de séduction** à l'ère du numérique ainsi que sur l'accompagnement éducatif que cela implique. Il s'est dans un premier temps attaché à déconstruire certaines notions et a formulé quelques définitions. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la sexualité comme « *l'ensemble des caractères qui différencient le mâle de la femelle* » et « *l'ensemble des comportements liés au désir sexuel* ». De quoi parle-t-on quand il est question de **pornographie** ?



« *Il s'agit de la représentation par écrits, dessins, images, de choses obscènes, choquantes, indécentes, ...* », explique Thomas ROHMER. L'**érotisme** laisse plutôt libre court à la **suggestion** et à l'exaltation. Faute d'une définition clairement établie par la législation française, la **notion de prostitution** est soumise à des **interprétations influencées par les considérations personnelles** et le vécu de chacun. Face aux questionnements des adolescents, un professionnel se doit de laisser de côté la subjectivité de ses valeurs et de sa morale pour évoquer cette thématique.

« *Le numérique est venu bousculer un certain nombre de notions et plus particulièrement celle de l'intimité* », poursuit Thomas ROHMER, « *depuis que des smartphones sont dans nos poches* ». L'idée prégnante est celle de la **mise en scène de soi** pour pouvoir exister, une lubie renforcée et facilitée par le **développement des nouvelles technologies** ; des technologies qui aujourd'hui permettent à tout adolescent de pouvoir visionner de la pornographie, ou d'en faire les frais, à l'instar d'une dérive telle que le *revenge porn* (fait de mettre en ligne une vidéo d'un(e) ex pour se venger), désormais sanctionné par la loi.

La pornographie à l'ère du numérique représente-t-elle un risque pour les enfants ?

Thomas ROHMER présente ensuite les résultats d'une étude consacrée à ce sujet, dans laquelle on découvre une certaine logique par rapport à l'offre disponible, centrée sur le genre masculin à vocation masturbatoire. 2/3 des garçons en visionnent, pour la première fois, seuls, les filles accompagnées. 44% d'entre eux, ayant eu des rapports sexuels, ont déjà essayé de reproduire des pratiques vues dans les films. Près d'un garçon sur deux et plus d'une fille sur trois estiment que la pornographie a participé à l'apprentissage, alors que celle-ci devient de plus en plus osée, afin de générer du trafic en ligne. « *Forcément, quand un adolescent se sert de ce type de porno-là comme étant un tutoriel, ça peut poser un problème si ce n'est pas accompagné et déconstruit* », commente Thomas ROHMER. L'âge moyen de la première consultation est passé à 14 ans ; dans un cas sur deux, elle se fait par inadvertance. Il est en effet plutôt **facile de tomber sur de la pornographie** en ligne, même sans en chercher et gratuitement.

Cela complexifie grandement la **question du repérage**. « *Aujourd'hui, aucune étude scientifique ne montre un impact de la pornographie sur les enfants et les adolescents dans leurs pratiques sexuelles* », relate Thomas ROHMER. « *Cela ne nous empêche pas de nous questionner* ». Force est pourtant de constater que la sexualité des Français a évolué depuis les années 70, bien qu'il apparaisse paradoxalement qu'il est **difficile de parler aujourd'hui de sexualité** en France.

Le président de l'OPEN milite pour que ces rares

enquêtes et celles à venir évoluent afin que distinction soit faite entre rapport et pratique sexuels.

Comment accompagner les jeunes adolescents face à la pornographie ?

Des sites comme Youporn et Pornhub se revendiquent comme les premiers éducateurs de ces jeunes générations. Des solutions existent, en réalité, pour instaurer le dialogue et faire évoluer les choses. Thomas ROHMER s'évertue à réfléchir à de nouvelles approches d'éducation sexuelle en s'appuyant notamment sur des personnalités ayant évolué dans ce milieu. Il souhaite également que la **notion de consentement** soit abordée dès la maternelle. Il conseille également de rappeler que la pornographie n'est qu'un sous-genre **fictionnel**. « *Certains adolescents le savent, en sont conscients* », nuance-t-il. « *L'omniprésence de ces images et leur facilité d'accès font qu'on bascule dans une espèce de consommation intensive qui s'approche de l'addiction* ». La réponse est également à chercher du côté des professionnels, qui doivent changer leur vision des choses, quitte à **bousculer les codes**. Thomas ROHMER conclut son propos en présentant ainsi deux initiatives en ligne de chaînes de vidéos évoquant des sujets en lien avec la sexualité, qui intériorisent les codes propres à cette génération et s'en servent pour capter leur attention.

Arthur MELON et lui se sont ensuite prêtés au jeu des questions-réponses pour approfondir certains points, notamment sur la réaction de parents concernés par un enfant prostitué. De nombreux éléments (cadeaux, vêtements d'origine inexpliquée, fugues, hypersexualisation, ambivalence vis-à-vis de l'autorité, grosse dépendance à l'accès à internet et aux réseaux sociaux, ...), qui peuvent paraître innocents s'ils sont envisagés séparément, peuvent converger comme un faisceau d'indices.

Regards croisés de professionnels

Faire évoluer les représentations

La journée s'est poursuivie sur la **présentation de quatre vignettes cliniques** réalisées par des professionnels de la protection de l'enfance (Protection judiciaire de la jeunesse, de l'Aide sociale à l'enfance et de sauvegardes (AVSEA, FMS)); des parcours atypiques de jeunes filles qui ont fini par entraîner un passage à l'acte en matière de prostitution.



L'après-midi s'est poursuivie avec une intervention d'Aziz ESSADEK, maître de conférences en psychologie clinique et sociale à l'Université de Lorraine. Autrefois psychologue en institution, Aziz ESSADEK s'est retrouvé **démuni face à des situations prostitutionnelles** lors de la prise en charge de mineur-e-s et a décidé de s'intéresser à cette question de plus près.

« *Trop souvent, j'ai pu constater que le stigmate porté par le jeune était présent dans les institutions* », explique Aziz ESSADEK. « *Il faut les laisser de côté pour les rencontrer avec intersubjectivité, d'humain à humain. Ne pas se laisser porter par ces représentations* ». Se défaire de ces traces devient alors un enjeu. Il mène une étude sur la **représentation des travailleurs sociaux** - de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse – **qui accompagnent des mineurs en situation de prostitution**, en France et au Canada. Bien qu'interdite en France, la prostitution des mineurs existe. Les **études sur le sujet sont peu présentes**, voire inexistantes. Sur la question, quelques reportages sont traités sous l'angle médiatique. L'ACPE témoigne d'un intérêt manifeste en la matière. L'objectif principal de l'étude en cours est de **développer des outils de formation au bénéfice des professionnels**, en s'appuyant sur les pratiques franco-canadiennes.

Le **recensement** de la prostitution des mineurs en France est une **problématique complexe**. Sont plus souvent mentionnées différentes formes de prostitution – liées à la traite des êtres humains – au détriment de **formes invisibles, non repérées ou non identifiées** comme telles. Or, la prostitution des mineurs est **protéiforme**. Elle peut s'exercer sur internet, dans les collèges et lycées, être identitaire, ponctuelle ou fréquente, intéressée (cf. michetonnage) ou nécessaire, ... Surtout, elle transcende les questions de classes sociales et de genre. Elle comporte des facteurs de vulnérabilité (vivre à la rue, être en fugue, ...), peut exposer à des agressions sexuelles et physiques, être liée à la toxicomanie ou à des problèmes de santé, ... « *La prostitution en tant que mode de vie crée un environnement toxique important* », rappelle Aziz ESSADEK. « *Il faut se réinsérer, se reconstruire un tissu social, professionnel* ». Il insiste sur la nécessité d'une **prise en charge sur le plan traumatologique**.

Face à toutes ces situations, la **vision des professionnels** oscillerait entre une considération comme des victimes ou des délinquantes. Pour éviter ce genre de confusion, des universités américaines emploient le terme d'**exploitation sexuelle et commerciale des enfants**. L'objectif est de montrer que **les enfants sont victimes**, soit de leur réseau, soit de ce qu'ils font subir à leur corps. Le fait est que la prostitution et plus globalement la sexualité sont des sujets souvent difficiles à aborder avec les jeunes, avec lesquels il est primordial d'établir **une relation de confiance**. La recherche d'Aziz ESSADEK vise donc à saisir les représentations des travailleurs sociaux qui accompagnent les mineurs en situation de prostitution, à l'ASE et à la PJJ. Les résultats sont attendus pour 2020.

Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble

La journée s'est terminée par une table-ronde rassemblant des professionnels de la protection de l'enfance, de la prévention de la délinquance, de la Justice (PJJ et juge des enfants), de la police et de la pédopsychiatrie. L'objectif était de présenter le **regard de chaque institution** sur la prostitution des mineurs et de **renforcer le travail en réseau**.

Infraction occulte, difficile d'accès en terme de constatation, elle implique pour la police des enquêtes pouvant être longues et entreprises sous le contrôle d'un magistrat. Bruno MANIÈRE a rappelé les rôles fondamentaux de la PJJ, l'**éducation** et la **protection**, en appelant à une **coordination renforcée** avec le département et les autres acteurs afin d'**améliorer l'efficacité de la prise en charge**. Catherine BOTTERO, adjointe au directeur de l'Enfance et de la Famille au conseil départemental, a quant à elle insisté sur l'importance fondamentale de la **prévention**, ainsi que sur la nécessité de **formations communes pour les professionnels**, à l'instar de cette journée d'étude. « *Vous former aujourd'hui* », rappelle-t-elle, « *c'est nous assurer que les enfants seront encore mieux pris en charge demain* ».



Sur la question de l'opportunité ou de la nécessité de faire évoluer la loi, Stéphane VIRY, député, a précisé que le Code pénal était susceptible de changer à la lumière d'initiatives pouvant faire émerger des réflexions, en évoquant cette journée. Cyrille KOLODZIEJ, juge des enfants, a réaffirmé la **nécessité du travail éducatif** concernant cette thématique.

« La problématique de la prostitution des mineurs [...], c'est avec le travail éducatif qu'on démêle cette pelote, qu'on identifie les mécanismes en jeu et pourquoi le mineur passe à l'acte », explique-t-il. « Comment prémunir, comment prévenir ? Ça passe par du taux d'encadrement. Il faut de l'éducateur ».



En guise de conclusion, François CONRAUX a rappelé les points saillants des différentes interventions de la journée, dont les objectifs étaient, au regard de la prostitution des mineurs, d'en parler, ensemble, de faire évoluer les représentations des professionnels et d'améliorer le réseau existant. « *Je décèle une véritable volonté de travailler ensemble* », conclut-il face à une assemblée en nombre. « *C'est un signe d'espoir pour l'avenir* ».

Nul doute que ces objectifs ont été aujourd'hui pleinement atteints.

Rédaction : YS/ENPJJ